

# Nous ne sommes pas tous Égyptiens

Martin Jones

**Pour de nombreux réfugiés établis en Égypte, les semaines de la révolution se sont caractérisées par l'isolement, la peur et la brutalité. Au lendemain de cette révolution, la promesse d'une plus grande liberté n'a pas encore été élargie aux réfugiés.**

Lors des jours de liesse du printemps arabe de 2011, alors même que les manifestants de la Place Tahrir scandaient à l'unisson «Nous sommes tous Égyptiens», de nombreux réfugiés et migrants établis en Égypte se trouvaient confrontés à une flambée xénophobe, à des attitudes ouvertement racistes et à des actes de violence. La Fondation égyptienne pour les droits des réfugiés (Egyptian Foundation for Refugee Rights, EFRR) a connu en 2011 une année plus chargée que jamais, faisant face à une augmentation de 20 % du nombre de réfugiés se plaignant d'avoir été victimes d'arrestation ou de détention arbitraire, d'actes de violence et d'actes de discrimination.

Jusqu'à une époque récente, la politique d'accueil des réfugiés en Égypte se caractérisait par une «négligence bénigne». Avant la révolution, les réfugiés se plaignaient principalement du manque d'accès à l'enseignement public, de la discrimination en matière d'emploi et de logement, des arrestations arbitraires et de la victimisation criminelle (aussi bien par les Égyptiens que par les autres réfugiés). De plus, la réinstallation avait effectivement cessé d'être une option disponible pour la plupart des réfugiés (sauf les réfugiés irakiens et ceux qui sont particulièrement vulnérables). Cette évolution des politiques de réinstallation et de détermination des statuts a entraîné fin 2005 une protestation en masse et un sit-in de 90 jours devant le bureau cairote de l'UNHCR. Il s'agit d'un des actes de protestation publique les plus importants qui se soient déroulés en Égypte au cours de la décennie précédant la révolution, une protestation que les forces de sécurité égyptiennes ont violemment réprimée, causant la mort de 26 personnes.

Dans la période incertaine de la révolution, les réfugiés étaient donc considérés avec suspicion. La propagande du régime affaibli de Moubarak, selon laquelle des agitateurs étrangers assiégeaient le pays, conjuguée à l'idée que les réfugiés s'étaient établis en Égypte grâce aux politiques du régime Moubarak, ont suscité une hostilité généralisée, caractérisée par le refus de fournir des services, l'exploitation, les menaces et la violence envers les réfugiés. A titre d'exemple, une réfugiée irakienne de 49 ans, mère célibataire, a été accusée par son voisin de stocker des armes et d'être un agent des pouvoirs étrangers. L'armée égyptienne a alors perquisitionné son logement, si bien qu'elle s'est retrouvée forcée de se trouver un autre toit.

L'évolution des pratiques policières a également eu de profondes répercussions sur les réfugiés. Pendant la révolution, la gestion policière a été décentralisée et endossée par des «comités populaires» locaux autoproclamés, qui, souvent, ont érigé des barricades et se sont armés de couteaux et d'autres armes élémentaires. Certains comités ne permettaient pas aux réfugiés de se joindre à eux et même les réfugiés résidant depuis longtemps dans des quartiers mixtes se voyaient questionnés et harcelés lorsqu'ils se déplaçaient. Toutefois, certains réfugiés ont signalé qu'ils avaient été invités à rejoindre les comités et un grand nombre d'entre eux ont par ailleurs indiqué que la seule contribution qu'ils avaient le droit d'apporter à la révolution était justement de gonfler les rangs de ces comités.

Même après la révolution, le recours aux forces militaires pour remplir les fonctions de la police civile a posé de nouveaux défis aux réfugiés. A un niveau élémentaire, les soldats étaient peu familiers avec les documents d'identité des réfugiés et la catégorie juridique de «réfugié». Par conséquent, plusieurs réfugiés ont été arrêtés et menacés

de déportation immédiate. Heureusement, dans ce type de situation, les avocats de l'EFRR ont pu intervenir à temps pour demander la libération des réfugiés (toutefois, pas avant qu'ils n'aient été emmenés à l'aéroport).

Depuis la révolution, les avocats de l'EFRR ont dû rendre visite aux clients chez eux car il est bien plus difficile aujourd'hui pour les réfugiés de se rendre au Caire - une chose d'ailleurs souvent impossible au cours de la révolution. L'UNHCR a fermé ses bureaux égyptiens pendant près de deux semaines au cours de la révolution. Les réfugiés étaient alors incapables d'accéder non seulement aux services d'enregistrement et de détermination du statut, mais aussi aux services de protection et d'assistance financière. Les conséquences de la fermeture des bureaux ont toutefois été atténuées par le recours à des ONG locales pour fournir l'assistance financière. Malgré tout, de nombreux réfugiés se sont plaints du manque de transparence des versements et des pratiques corrompues, même au sein d'ONG locales renommées. En défense de l'UNHCR, on peut qu'il a tiré les enseignements de la révolution ; les fermetures ultérieures ont duré moins longtemps et causé moins de bouleversements.

A l'instar de l'UNHCR, certaines ONG ont également fermé leurs bureaux. Les plus grands prestataires de services aux réfugiés étaient tous situés à proximité de l'épicentre de la révolution, ce qui a posé des problèmes aussi bien pour le personnel qui se rendait au travail que pour les réfugiés qui souhaitaient se rendre dans leurs bureaux. Les organisations qui dépendaient fortement de personnels et de stagiaires internationaux ont subi une attrition de leurs effectifs, un grand nombre quittant l'Égypte.

## Évolutions

La révolution a attiré une vive attention sur la société civile égyptienne, ce qui lui a ouvert de nombreuses portes en matière de financement. Ces flux financiers ont à leur tour attiré l'attention du public sur le financement des activités de la société civile en Égypte. En particulier, une augmentation très affichée des fonds versés à la société civile égyptienne par les États-Unis a provoqué levée de boucliers dans les médias égyptiens. Alors que les activités des organisations de la société civile subissaient déjà de sévères restrictions depuis une bonne dizaine d'années, la révolution a entraîné des mesures de répression contre les ONG qui ont eu un effet paralysant sur toutes les organisations de la société civile, y compris les prestataires de services aux réfugiés, même si aucune d'entre elles ne pouvait fonctionner sans aide financière extérieure.

Phénomène relativement surprenant dans cet environnement, les réfugiés ont montré un intérêt plus vif que jamais à se constituer en organisations communautaires (OC). Bien qu'il existe depuis longtemps des OC de réfugiés au Caire (en particulier parmi les communautés établies telles que plusieurs ethnités soudanaises), plusieurs groupes de réfugiés ont, depuis la révolution, approché l'EFRR en vue de se constituer formellement en tant qu'OC. Cet intérêt provient probablement en partie de l'isolement provoqué par la révolution et du désir d'atténuer cette situation à l'avenir. Il pourrait toutefois également provenir du nouveau sentiment de liberté et d'opportunité que beaucoup ressentent aujourd'hui en Égypte.

La croissance de la société civile a intensifié la mobilité des managers expérimentés et rendu plus difficile le recrutement

de personnel spécialisé. Tous les prestataires de services aux réfugiés sont aujourd'hui en concurrence avec les organisations de la société civile qui jouissent d'une plus grande visibilité politique et offrent des salaires plus élevés.

### Établir l'État de droit

La révolution a entravé l'État de droit, et parmi ses victimes se trouvent les institutions nationales égyptiennes de défense des droits humains avec lesquelles, ces dernières années, les ONG travaillant auprès de réfugiés avaient pu collaborer au profit de ces derniers.

L'ignorance et l'indifférence de tous les partis politiques vis-à-vis de la situation des réfugiés constituent toujours les plus grands dangers pour ces derniers. Ces partis doivent aujourd'hui répondre aux revendications que les citoyens souhaitaient exprimer depuis longtemps déjà, si bien que les questions relatives aux réfugiés se retrouvent encore plus marginalisées. Depuis la révolution, la plupart des acteurs politiques se sont focalisés sur les citoyens pour les questions concernant l'exercice des droits ; en effet, la plupart des droits conférés par la Déclaration constitutionnelle de 2011 ne s'appliquent qu'aux citoyens. Ainsi, malgré les nouvelles possibilités qui accompagnent la nouvelle liberté politique apportée par la révolution, les défenseurs de la cause des réfugiés ont été forcés de s'attacher principalement à la préservation des droits fondamentaux des réfugiés (tels que le non-refoulement), plutôt que d'agir pour une extension de leurs droits.

### Conclusion

Le chaos et l'incertitude de la révolution, de même que les attitudes discriminatoires qu'elle a fait surgir, ont provoqué un essor des violations des droits humains des réfugiés et accru la vulnérabilité de ces derniers. Signe de la crainte que les réfugiés ressentent aujourd'hui, un nombre croissant d'entre eux participait, au moment de l'écriture de cet article, à des protestations publiques (entamées en mars 2012) devant les bureaux de l'UNHCR au Caire. Ils exigent soit d'être réinstallés, soit d'être relogés dans des logements sûrs et séparés. (Ironiquement, sur l'un des sites pilotes de la nouvelle politique urbaine de l'UNHCR en faveur des réfugiés, la révolution a poussé les réfugiés à demander une politique de création de camps urbains.)

Les nouvelles politiques et pratiques gouvernementales à l'égard des réfugiés, de même que les opinions du public égyptien, seront l'un des premiers indicateurs du degré de concrétisation des promesses d'égalité et d'inclusion faites par les révolutionnaires de la Place Tahrir.

Martin Jones [martin.jones@york.ac.uk](mailto:martin.jones@york.ac.uk) est vice-président de la Fondation égyptienne pour les droits des réfugiés et maître de conférences au Centre de droits humains appliqués de l'Université de York (Royaume-Uni).

Mohamed Bayoumi, Ahmed Badawy et Sara Sadek sont des membres du personnel de l'EFRR qui ont contribué à la rédaction de cet article. [www.efrr-eg.com](http://www.efrr-eg.com)